

Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à [web@20minutes.ch](mailto:web@20minutes.ch)

Canton de Fribourg

01 mars 2018 17:33; Act: 01.03.2018 22:52

# Pédophile de Pattaya: la procureure suivie sur toute la ligne

par Benjamin Pillard - Le tribunal de Bulle (FR) a prononcé jeudi la même peine que celle requise par le Ministère public à l'encontre du récidiviste de 73 ans, reconnu coupable de traite d'êtres humains en Thaïlande.



Il avait contraint plus de 80 mineurs à servir de modèles pédopornographiques. (Photo: Gilles-Emmanuel Fiaux/GEF-ART.ch)

on off i

Une faute?

Signalez-la-nous!

«Il a imposé à une huitantaine d'enfants de s'adonner à des actes d'ordre sexuel explicites; certains étaient cousins, ou frères» Le verdict rendu public hier par le Tribunal de la Gruyère frôlait l'indicible. «Profitant de la reconnaissance des familles à son égard, et de leur misère, il a utilisé de jeunes garçons pour son propre plaisir et les a mis à disposition de ses amis. Sans considération aucune, les traitant comme de la marchandise. Ces enfants n'étaient à ses yeux que de simples objets sexuels»

## Enfants «fournis en cadeaux»

Le mot a été lâché: Matthias\* (73 ans), pédophile récidiviste à l'origine de quelque 5000 photos pédopornographiques, a «fourni» des nombreux jeunes thaïs, «sous forme de cadeaux», ou via un pernicieux système de parrainage d'enfants. Lesquels étaient contraints de se prostituer au bar pour touristes que l'Alémanique avait acquis à Pattaya en 1991. L'ex-éducateur se trouvait alors en cavale, fuyant une deuxième condamnation suisse pour abus sexuels sur des mineurs (peine de 2 ans de prison ferme rendue par la justice valaisanne, 11 ans après une première sanction d'un an de réclusion avec sursis, infligée par le Tribunal fribourgeois de Morat).

«Ces garçons se sont retrouvés sous sa coupe, sans possibilité de se rebeller», a poursuivi la présidente Frédérique Bütikofer Repond. «Ils se sont vu priver de leur enfance et adolescence, avec des séquelles psychologiques à vie.» Les cinq juges ont condamné Matthias, incarcéré depuis fin 2014, date de son déménagement en catastrophe à Bulle (FR) après avoir été mis sur écoute par la police cantonale, à 16 ans de prison. Sanction assortie d'un traitement psychothérapeutique, ainsi que d'une peine pécuniaire de 360 jours-amendes à 10 fr. Convertible en une année de réclusion supplémentaire en cas de non-paiement. Un jugement reprenant à la lettre les réquisitions de la procureure, Yvonne Gendre.

«Par ce verdict, on redonne à ces enfants un peu de la dignité que ce monsieur a volée», a réagi la magistrate à l'issue de l'audience. «Je suis très contente que

l'infraction de traite d'êtres humains ait été retenue. Car, dans cette affaire, c'est bien pire que des attouchements sexuels. Cet homme a bafoué leur amour-propre.» La représentante du Parquet se félicite d'avoir permis «l'une des premières condamnations, si ce n'est la première» prononcée en Suisse en matière de «tourisme sexuel» à l'étranger. «Il était aussi très important que le pseudo-rôle de bienfaiteur de l'accusé, en Thaïlande, ne constitue pas un empêchement à la reconnaissance des atteintes à la dignité de ces garçons, développe Yvonne Gendre. Je pense qu'une telle couverture, typique de ce genre de personnages, est même une circonstance aggravante.»

### **Vers un procès en appel**

Aujourd'hui âgés de 26 à 27 ans, les trois jeunes Thaïs (sur les sept victimes identifiées) qui ont eu le courage de déposer une plainte se verront allouer les indemnités pour tort moral. Soit des montants oscillant entre 40 000 et 50 000 fr. Du côté de la défense, Me David Aïoutz a d'ores et déjà fait savoir que Matthias demandera à être réentendu par le Tribunal cantonal. Davantage sur la forme que sur le fond, son client ne pouvant à ses yeux pas être une nouvelle fois condamné en Suisse dès lors qu'une Cour de Pattaya l'a déjà acquitté en 2014.

\* *Prénom d'emprunt*

### **Plus de sujets**

loading ...